

1.8 Conditions de travail des indépendants

Les conditions de travail des indépendants, comme celles des salariés, peuvent être appréhendées à travers différents facteurs de **risque professionnel** : pénibilité physique des travaux, cumul de contraintes de rythme, manque d'autonomie, isolement, emprise du travail sur la vie quotidienne ou encore insécurité de la situation d'emploi.

La **pénibilité physique** est particulièrement forte dans l'agriculture, parmi les agriculteurs exploitants – 60 % sont concernés en 2016, contre 28 % des **indépendants** dans leur ensemble – comme parmi les salariés agricoles (*figure 1*). À l'opposé, les professions libérales, les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus et les commerçants sont les moins exposés à la pénibilité physique, à l'image des cadres salariés.

Les indépendants exercent un travail moins soumis aux **contraintes de rythme** que les salariés : 23 % subissent un cumul de ces contraintes, contre 41 % des salariés. Alors que 22 % des salariés affirment **manquer d'autonomie**, ce n'est le cas que de 6 % des indépendants et de 1 % des chefs d'entreprises d'au moins dix salariés. En revanche, les indépendants sont nombreux à travailler toujours ou souvent seuls : 74 % d'entre eux, contre 55 % des salariés. Les chefs d'entreprises sont les indépendants les moins concernés par l'isolement au travail.

Les marges de manœuvre plus élevées dont disposent les indépendants dans l'exercice de leur activité, ainsi que la moindre exposition à des rythmes de travail contraints les protègent

un peu du sentiment dit de « qualité empêchée » : un indépendant sur cinq déclare faire trop vite une opération qui demanderait davantage de soin, contre un salarié sur quatre. Les indépendants sont également plus nombreux à éprouver la fierté du travail bien fait (88 %, contre 72 % des salariés).

Près d'un tiers des indépendants (et jusqu'aux deux tiers des exploitants agricoles) subissent une **forte emprise du travail** sur leur vie (34 % des hommes et 24 % des femmes), contre seulement 4 % des salariés, notamment en raison d'une durée de travail nettement plus longue : les indépendants déclarent travailler habituellement 46 heures en moyenne par semaine au titre de leur emploi principal, contre 36 heures pour les salariés. De ce fait, ils ont plus de mal à concilier vies personnelle et professionnelle : 28 % disent que leurs horaires de travail ne s'accordent pas très bien avec leurs engagements sociaux ou familiaux hors du travail (contre 18 % des salariés) ; 26 % disent que leurs proches se plaignent de leur manque de disponibilité (contre 13 % des salariés) (*figure 2*).

Les indépendants, à l'exception des chefs d'entreprises, sont plus inquiets pour la pérennité de leur emploi que les salariés : un indépendant sur trois craint de perdre son emploi dans les douze mois à venir, contre un salarié sur quatre (*figure 3*). En revanche, à l'exception des commerçants, ils pensent moins souvent qu'ils vont « devoir changer de métier ou de qualification dans les trois ans à venir » (19 %, contre 31 % des salariés). ■

Définitions

Indépendants : personnes ayant déclaré dans les enquêtes Emploi ou Conditions de travail exercer leur profession principale en tant qu'indépendant (à leur compte ou comme dirigeant salarié), y compris les aides familiaux. Voir *annexe Glossaire*.

Risque professionnel, pénibilité physique, cumul de contraintes de rythme, manque d'autonomie, forte emprise du travail : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Landour J., « L'indépendance favorise-t-elle l'articulation travail/famille ? », *Connaissance de l'emploi* n° 147, CEET, avril 2019.

Conditions de travail des indépendants 1.8

1. Conditions de travail des indépendants en 2016

en %

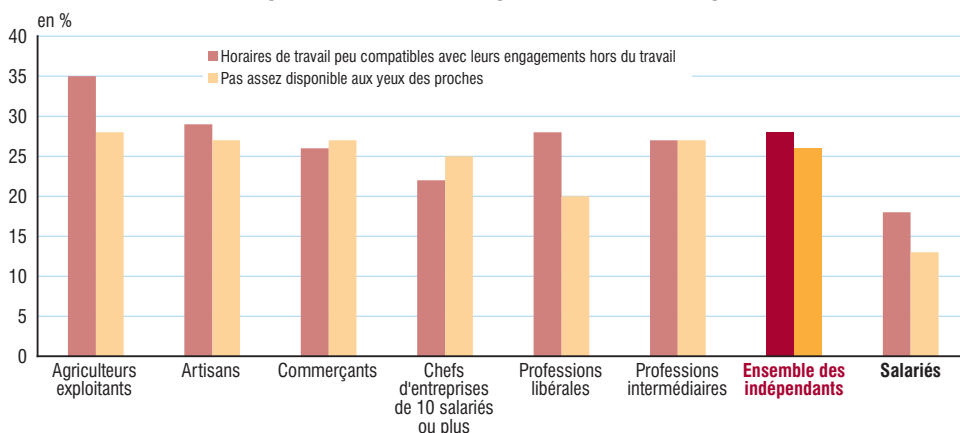
	Indépendants						Ensemble	Salariés
	Agriculteurs exploitants	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus	Professions libérales	Professions intermédiaires		
Pénibilité physique	60,2	44,2	14,9	12,9	1,7	21,5	27,9	22,3
Cumul de contraintes de rythme	31,9	29,6	13,1	19,8	20,3	26,9	23,4	41,5
Faire trop vite une opération qui demanderait davantage de soin	26,3	20,9	17,3	33,3	21,1	21,8	21,6	26,2
Fierté du travail bien fait	83,2	93,8	89,5	93,0	76,2	89,5	87,6	72,3
Manque d'autonomie	9,2	1,7	8,4	1,2	2,9	7,5	5,6	22,4
Travailler toujours ou souvent seul	74,5	79,6	71,1	46,6	73,9	81,7	74,3	55,2
Forte emprise du travail	62,4	17,7	36,1	29,4	9,0	29,5	30,6	3,9

Lecture : 60,2 % des agriculteurs exploitants déclarent être concernés par des critères de pénibilité physique.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Source : Dares, enquête Conditions de travail - risques psychosociaux 2016.

2. Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des indépendants en 2016

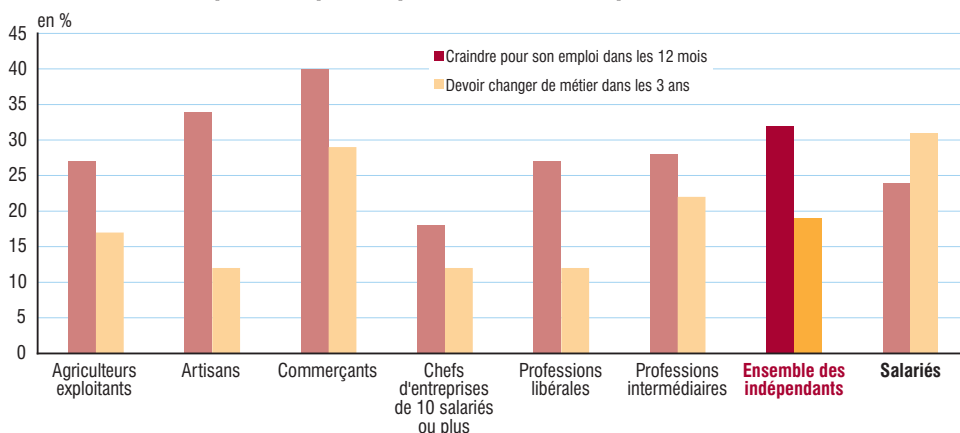


Lecture : 35 % des agriculteurs exploitants déclarent en 2016 que leurs horaires de travail ne s'accordent pas très bien avec leurs engagements sociaux ou familiaux hors du travail.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Source : Dares, enquête Conditions de travail - risques psychosociaux 2016.

3. Craintes des indépendants pour la pérennité de leur emploi en 2016



Lecture : 17 % des agriculteurs exploitants déclarent en 2016 devoir changer de métier ou de qualification dans les trois ans.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Source : Dares, enquête Conditions de travail - risques psychosociaux 2016.